

<p>RESOLUTION N° AGN/33/RES/5</p> <p><u>OBJET:</u></p> <p>Désignation de la station de télécommunications de BUENOS AIRES comme station régionale</p>	<p>CLASSEMENT DE CETTE RESOLUTION</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE à l'année 1964</p> <p>1 exemplaire dans le CLASSEMENT MATIERE</p> <p>à la rubrique: Télécommunications - Réseau radioélectrique de l'OIPC-Interpol</p> <p>à la sous-rubrique : Création et transfert de stations</p>
---	---

TEXTE DE LA RESOLUTION

L'Assemblée Générale de l'O.I.P.C.-INTERPOL, réunie en sa 33ème session à Caracas, du 30 septembre au 7 octobre 1964,

DECIDE que la station de radiocommunications du BCN-Interpol de Buenos Aires soit désignée comme station régionale.

000000